



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 18 décembre 2025

DATE DE CONVOCATION
12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA,
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Daniel CHETTA, Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, 1^{er} Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

Membres en exercice	36	Délibération n°18/12/2025/02
Présents	30	Objet : Approbation du procès-verbal de la séance
Pouvoirs	02	plénière du Conseil Communautaire en date du
Votants	32	20 novembre 2025

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 20 novembre 2025 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2025.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 18 décembre 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER